



PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL 2019-2024

PREMIERE ACTUALISATION

ADOPTÉE PAR LE COLLEGE COMMUNAL

Séance du 29 décembre 2021

La présente actualisation, par le Collège, du Programme stratégique transversal 2019-2024 est effectuée conformément à l'article L1123-27 §2 alinéa 6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Elle fait suite à l'évaluation de mi-mandature. Il complète ainsi le rapport d'évaluation également adopté par le Collège en sa séance du 29 décembre 2021.

Le Collège communal tient à remercier l'ensemble des services communaux, emmenés par la Direction générale, ayant pris part à la présente actualisation et qui sont les principaux acteurs de la vie et de la mise en œuvre du PST.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE Ier. CONTEXTE DE L'ACTUALISATION DU PST	5
Section 1 ^{ère} . Actualisation d'un PST - Rappels généraux	5
Section 2. Structure et périmètre du PST 2019-2024	5
Section 3. Evaluation de mi-mandature du PST.....	6
CHAPITRE II. ACTUALISATION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS DU PST 9	
Section 1 ^{ère} . Organisation et déroulement de l'actualisation.....	9
Section 2. Actualisation des différentes actions du PST – Objectif stratégique	
1.1. « Etre une commune où le vivre-ensemble est une réalité pour tous »	10
1.1.1. <i>Objectif opérationnel "La petite enfance - assurer un accueil des plus jeunes dans une structure renouvelée, étoffée et moderne."</i>	10
1.1.2. <i>Objectif opérationnel "L'enfance, l'instruction et la jeunesse - accueillir, former, sensibiliser et émanciper."</i>	10
1.1.3. <i>Encourager la pratique sportive à tout âge</i>	14
1.1.4. <i>Renforcer les mesures de qualité de vie sur l'entité communale</i>	16
1.1.5. <i>Assurer le développement culturel sous toutes ses formes</i>	18
1.1.6. <i>Développer la politique communale en matière de bien-être animal</i> ...	21
Section 3. Actualisation des différentes actions du PST – Objectif stratégique	
1.2. « Etre une commune qui (ré)aménage son cadre de vie »	22
1.2.1. <i>Développer l'attractivité de l'entité communale</i>	22
1.2.2. <i>Développer les initiatives en matière de mobilité et de sécurité routière</i>	24
1.2.3. <i>Renforcer la sécurité des personnes et des biens</i>	25
1.2.4. <i>Intensifier les politiques locales en faveur de la propreté publique</i>	26
1.2.5. <i>Instituer le développement durable et le respect de l'environnement dans la pratique administrative et citoyenne</i>	27
1.2.6. <i>Plan d'investissement communal 2019-2021 (PIC)</i>	29
1.2.7. <i>Formaliser les principes et les actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent ("Plan Logement")</i>	30
1.2.8. <i>Réaménager le cimetière de Tilleur</i>	32
Section 4. Actualisation des différentes actions du PST – objectif stratégique	
1.3. « Être une commune financièrement proactive »	33

1.3.1. Encadrer la gestion financière pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages.....	33
1.3.2. Soutenir l'économie à l'échelon communal.....	33
Section 5. Actualisation des différentes actions du PST – Objectif stratégique	
1.4. « Etre une commune qui encourage la citoyenneté par le biais de dispositifs participatifs »	36
1.4.1. Encourager les pratiques de bonne gouvernance et de lisibilité de l'action publique	36
Section 6. Actualisation des différentes actions du PST – Objectif stratégique	
2.1. « Rendre la commune plus efficace et efficiente »	37
2.1.1. Améliorer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information au bénéfice du citoyen	37
2.1.2. Renforcer l'accessibilité de l'Administration.....	38
2.1.3. Optimiser le fonctionnement entre services et entre structures ainsi que la gestion immobilière.....	39
CHAPITRE IV. CONCLUSION	42

CHAPITRE Ier. CONTEXTE DE L'ACTUALISATION DU PST

Section 1^{ère}. Actualisation d'un PST - Rappels généraux

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation dispose : « *Le programme stratégique transversal peut être actualisé en cours de législature* » (article L1123-27 §2 alinéa 6).

Le législateur ne précise pas davantage cette faculté laissée au Collège. Le but est évidemment que le PST colle le plus possible aux réalités vécues et puisse évoluer au gré des situations que rencontre la commune.

L'autonomie communale joue ici, comme lors de l'élaboration et de l'évaluation du PST (sous quelques réserves) à plein.

Pour rappel, le PST s'appuie sur le binôme "autorité politique/administration" et souhaite donner un rôle actif à chacun.

Deux remarques importantes concernant le PST sont à rappeler :

- importance de la souplesse du PST afin que celui-ci ne devienne jamais un carcan ou un impératif stérile pour l'autorité locale ;
- le PST ne doit pas tout régler dans les moindres détails; il doit rester global, de manière à ce que les actions puissent s'ajuster à la stratégie. Il reprendra des actions mais ne déclinera pas celles-ci en tâches et en phases d'exécution (sous peine de devenir complètement illisible).

Section 2. Structure et périmètre du PST 2019-2024

Le PST 2019-2024 de la commune de Saint-Nicolas comporte un volet externe et un volet interne.

Lors de l'élaboration du PST, plusieurs choix ont été posés, qui restent de mise dans le cadre de la présente actualisation :

- le PST ne reprend pas toute l'activité communale : il reprend les grands projets et actions stratégiques et non la « vie quotidienne » de l'administration communale ;
- le PST comprend donc, comparativement à d'autres communes, un nombre d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions plus resserré ;
- le PST intègre d'autres plans communaux, que ce soit totalement et explicitement (déclaration du logement, plan de cohésion sociale etc.), ou partiellement et implicitement (Agenda 21, Plan d'actions pour l'énergie durable et le climat etc.) ;
- le PST est aussi matrice pour des plans futurs, qui y seront donc intégrés, comme le plan communal de mobilité.

Le PST communal comprend, avant la présente actualisation :

	Volet externe	Volet interne
Objectifs stratégiques	4	1
Objectifs opérationnels	16	3
Actions	51	7

Section 3. Evaluation de mi-mandature du PST

Le PST 2019-2024 a fait l'objet d'une évaluation de mi-mandature par un rapport du Collège adopté en séance du 29 décembre 2021.

Synthétiquement, cette évaluation a donné les résultats suivants :

1	VOLET EXTERNE	
1.1	ETRE UNE COMMUNE OÙ LE VIVRE-ENSEMBLE EST UNE RÉALITÉ POUR TOUS	
1.1.1	<i>La petite enfance – Assurer un accueil des plus jeunes dans une structure renouvelée, étoffée et moderne</i>	
1.1.1.1.	Inauguration de la nouvelle crèche communale avant l'été 2019	Achevée
1.1.2.	<i>L'enfance, l'instruction et la jeunesse – Accueillir, former, sensibiliser et émanciper</i>	
1.1.2.1	Mise en place de modules de psychomotricité dans les écoles maternelles communales	Achevée
1.1.2.2.	Création d'un emploi attaché à l'Echevinat de la jeunesse	En cours
1.1.2.3.	Encourager l'éducation à la citoyenneté	En cours
1.1.2.4.	Construire une nouvelle école Rue d'Angleur	En cours
1.1.2.5.	Améliorer la qualité de l'enseignement	En cours
1.1.2.6.	Créer des potagers didactiques	Non entamée
1.1.2.7.	Encourager l'installation de cyber-classes	En cours
1.1.2.8.	Développer l'accueil extra-scolaire	En cours
1.1.3.	<i>Encourager la pratique sportive à tout âge</i>	
1.1.3.1	Poursuivre la régénération annuelle des terrains de football	En cours
1.1.3.2.	Améliorer l'organisation des stages multisports et des centres en plein air	En cours
1.1.3.3.	Poursuivre la réalisation du hall omnisports	Initiée
1.1.3.4.	(Ré)aménager les sites sportifs communaux	En cours
1.1.3.5.	Renforcer l'accessibilité du sport à tous et à tout âge	En cours
1.1.4.	<i>Renforcer les mesures de qualité de vie sur l'entité communale</i>	
1.1.4.1	Conforter le service d'aide-ménagères et des titres-services	En cours
1.1.4.2.	Développer le service du taxi social	En cours
1.1.4.3.	Mettre sur pied un réseau de bénévolat	En cours
1.1.4.4.	Optimiser la mobilité des personnes porteuses d'handicap	En cours
1.1.4.5.	Perpétuer les services existants d'aide à domicile	En cours
1.1.4.6.	Plan de cohésion sociale 2020-2025	En cours
1.1.5.	<i>Assurer le développement culturel sous toutes ses formes</i>	
1.1.5.1.	Etoffer les matières relevant du patrimoine	En cours
1.1.5.2.	Poursuivre le développement de la maison des Terrils	En cours
1.1.5.3.	Poursuivre le programme d'investissement dans le renouvellement des salles communales	En cours
1.1.5.4.	Renforcer le projet « Vis ta culture »	Bloquée
1.1.6.	<i>Développer la politique communale en matière de bien-être animal</i>	
1.1.6.1.	Redynamiser le centre de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES)	En cours
1.2.	ETRE UNE COMMUNE QUI (RÉ)AMÉNAGE SON CADRE DE VIE	
1.2.1.	<i>Développer l'attractivité de l'entité communale</i>	

1.2.1.1.	Finaliser la rénovation de l'ancienne coopérative de Tilleur	En cours
1.2.1.2.	Reconstruire la salle polyvalente du quartier Coopération	Achevée
1.2.1.3.	Etablir un plan de réaménagement de l'espace public existant	Initiée
1.2.2.	<i>Développer les initiatives en matière de mobilité et de sécurité routière</i>	
1.2.2.1.	Favoriser la mobilité douce en créant des espaces protégés permettant de rejoindre le RAVEL	En cours
1.2.2.2.	Initier la mise en œuvre d'un plan communal de mobilité et de sécurité routière	Initiée
1.2.2.3.	Encourager la rénovation privée des trottoirs	Non entamée
1.2.3.	<i>Renforcer la sécurité des personnes et des biens</i>	
1.2.3.1.	Acquérir des caméras de surveillance supplémentaires	Achevée
1.2.3.2.	Améliorer la présence policière dite de proximité dans les quartiers	En cours
1.2.3.3.	Sécuriser les lieux aux abords des écoles	En cours
1.2.4.	<i>Intensifier les politiques locales en faveur de la propreté publique</i>	
1.2.4.1	Renforcer le service des sanctions administratives (SAC)	En cours
1.2.4.2	Instaurer des circuits sur commune permettant une évacuation des déchets clandestins	En cours
1.2.4.3.	Développer le service de collecte des encombrants	Achevée
1.2.4.4.	Poursuivre l'enfouissement des containers à verre	Bloquée
1.2.5.	<i>Instituer le développement durable et le respect de l'environnement dans la pratique administrative et citoyenne</i>	
1.2.5.1.	Ancrer les économies d'énergie dans la gestion communale	En cours
1.2.5.2.	Renforcer les politiques locales favorables à l'environnement	En cours
1.2.5.3.	Viser la réintégration d'une nature locale dans les cimetières communaux	En cours
1.2.6.	<i>Plan d'investissement communal 2019-2021</i>	
	Plan d'investissement communal 2019-2021	En cours
1.2.7.	<i>Formaliser les principes et les actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent (« Plan logement »)</i>	
	Formaliser les principes et les actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent (« Plan logement »)	En cours
1.3.	<i>ETRE UNE COMMUNE FINANCIÈREMENT PROACTIVE</i>	
1.3.1.	<i>Encadrer la gestion financière pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages</i>	
1.3.1.1.	Maintenir une fiscalité modérée	En cours
1.3.1.2.	Sortir du plan de gestion	Achevée
1.3.2.	<i>Soutenir l'économie à l'échelon communal</i>	
1.3.2.1	Optimaliser le fonctionnement du service de l'Emploi	En cours
1.3.2.2	Créer un parc d'activités économiques	Initiée
1.3.2.3	Plan d'actions en faveur du commerce local	En cours
1.3.2.4	Aider les PME et les indépendants locaux dans leurs démarches administratives	En cours
1.4	<i>Etre une commune qui encourage la citoyenneté par le biais de dispositifs participatifs</i>	
1.4.1.	<i>Encourager les pratiques de bonne gouvernance et la lisibilité de l'action publique</i>	
1.4.1.1	Organiser des consultations et des rencontres citoyennes au regard des problématiques locales spécifiques	En cours

1.4.1.2	Favoriser la mise en place de budgets participatifs	En cours
2.	VOLET INTERNE	
2.1.	Rendre la commune plus efficace et efficiente	
2.1.1.	<i>Améliorer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information au bénéfice du citoyen</i>	
2.1.1.1	Développer le site internet communal	En cours
2.1.1.2	Simplifier certaines démarches administratives (eGuichet)	En cours
2.1.2.	<i>Renforcer l'accessibilité de l'administration</i>	
2.1.2.1	Etudier la possibilité d'un bureau décentralisé offrant certains services communaux	En cours
2.1.2.2	Assurer un accueil personnalisé pour tout nouveau citoyen	Initiée
2.1.3.	<i>Optimiser le fonctionnement entre services et entre structures</i>	
2.1.3.1	Développer la gestion des ressources humaines	En cours
2.1.3.2	Mise sur pied d'un système de contrôle interne	En cours
2.1.3.3	Renforcer les synergies avec le CPAS	En cours

Le Collège a souhaité que, en suite immédiate de l'évaluation, l'actualisation du PST soit envisagée. Ainsi, sur base des résultats de ladite évaluation, les adaptations pourront coller au plus près des besoins.

Globalement, le Collège est satisfait du suivi qui est donné au PST : la plupart des actions sont en (bonne) voie de réalisation. Celles pour lesquelles une difficulté majeure est soulignée doivent être adaptées. Il ne sera ainsi pas touché aux grands axes du PST, à savoir les objectifs (stratégiques et opérationnels), qui opérationnalisent la déclaration de politique communale.

Certaines actions devront être supprimées, lorsqu'il s'avère qu'elles ne pourront être réalisées, que ce soit pour des raisons internes (budget, effectifs etc.) ou externes (contraintes extérieures etc.).

D'autres actions, plus nombreuses, seront modifiées, pour les ajuster : redéfinition profonde de certaines d'entre elles, adaptations plus cosmétiques etc.

Certaines actions seront, enfin, ajoutées, notamment celles dont l'évaluation a souligné la nécessité : l'élaboration d'une stratégie immobilière communale ou l'élaboration d'un schéma de développement communal, par exemple.

Nul n'ignore qu'il faut tenir compte du contexte et ne pas « charger la barque » en annonçant un nombre conséquent de nouvelles actions. Ainsi, les incertitudes liées au COVID (d'un point de vue financier, notamment) pèsent lourdement dans la balance.

CHAPITRE II. ACTUALISATION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS DU PST

Section 1^{ère}. Organisation et déroulement de l’actualisation

Le Collège communal est chargé, par le décret, d’adopter le PST et, par conséquent, de l’adapter. Pour ce faire, le législateur consacre pleinement l’autonomie communale.

Le PST peut être actualisé au cours de la mandature. Le Collège a estimé qu’il était opportun de procéder à une actualisation consécutivement à l’évaluation de mi-mandature.

Il revenait au Collège, sur proposition du Directeur général, de fixer le cadre de cette actualisation et son planning. Le Collège a fixé ce cadre et ce planning, par délibération du 8 octobre 2021. L’option retenue a donc été de joindre les deux processus : évaluation et actualisation.

Cette actualisation s’est donc déroulée de la façon suivante :

	ACTION	DELAI
1	Fixation de la méthodologie et du planning par le Collège	8 octobre 2021
2	1 ^{ère} analyse par la Direction générale et prise de contact avec les agents et mandataires de référence	22 octobre 2021
3	Analyse factuelle, par les agents et mandataires de référence, des différentes actions et des pistes d’adaptation voire de suppression d’actions, ainsi que des possibilités d’ajouts de nouvelles actions	26 novembre 2021
4	Centralisation et rédaction d’une proposition d’actualisation par la Direction générale, assistée du Comité de direction	15 décembre 2021
5	Actualisation du PST par le Collège	23 décembre 2021
6	Communication de l’actualisation au Conseil	31 janvier 2022

En effet, bien que le législateur ne prévoit pas d’office la communication au Conseil des actualisations du PST, il a semblé primordial au Collège de veiller à la bonne information des conseillers communaux et de la population.

Dans le cadre de l’actualisation, les différentes actions du PST seront classées comme suit :

- Achevée : l’action a été entièrement réalisée et n’a donc pas à être actualisée ;
- Inchangée : l’action n’est pas modifiée ;
- Supprimée : l’action ne sera pas poursuivie et est donc retirée du PST ;
- Adaptée : l’action est légèrement actualisée (fond, forme etc.) ;
- Modifiée : l’action est substantiellement actualisée ;
- Introduite : l’action est nouvelle et introduite dans le PST.

Section 2. Actualisation des différentes actions du PST – Objectif stratégique 1.1. « Etre une commune où le vivre-ensemble est une réalité pour tous »

Par objectif opérationnel, l'actualisation des différentes actions de cet objectif stratégique se décline comme suit :

1.1.1. Objectif opérationnel "La petite enfance - assurer un accueil des plus jeunes dans une structure renouvelée, étoffée et moderne."

En finalisant la construction de la nouvelle crèche communale, Saint-Nicolas double sa capacité d'accueil en la matière et assure une gestion pérenne du secteur (taux d'encadrement, confection des repas sur place, suivi infirmier...).

1.1.1.1. INAUGURATION DE LA NOUVELLE CRÈCHE COMMUNALE AVANT L'ÉTÉ 2019

Actualisation de l'action 1.1.1.1.

Situation : ACHEVEE

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Christelle RUYMAEKERS – Crèche communale

Achevée, l'action reste donc inchangée :

Outre la mise en fonctionnement général du nouveau bâtiment, il sera procédé dans la foulée à l'engagement

- d'un(e) cuisinier(ère): confection des repas in situ, préférence accordée aux circuits courts et/ou proches
- d'un(e) infirmier(ère) et de 4,5 ETP pour compléter l'encadrement.

Indicateur(s) de résultat: taux de remplissage, taux de rencontre des prescrits ONE...

1.1.2. Objectif opérationnel "L'enfance, l'instruction et la jeunesse - accueillir, former, sensibiliser et émanciper."

Permettre l'acquisition de connaissances en termes de savoirs, savoirs-faire et savoirs-être, ainsi que le développement de compétences (apprenant et enseignant) par le biais d'actions concrètes, pérennes et structurellement signifiantes en termes d'Instruction publique.

1.1.2.1. MISE EN PLACE DE MODULES DE PSYCHOMOTRICITÉ DANS LES ÉCOLES COMMUNALES MATERNELLES

Actualisation de l'action 1.1.2.1.

Situation : ACHEVEE

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction & accueil temps libre

Achevée, l'action reste donc inchangée :

En collaboration avec le service des Sports, l'action consiste à développer l'installation de modules de psychomotricité - 2018: Chiff d'Or, Peupliers - 2019: Van Belle (école et plaine de jeux).

D'autres implantations seront déterminées d'ici 2024.

1.1.2.2. CRÉATION D'UN EMPLOI ATTACHÉ À L'ECHEVINAT DE LA JEUNESSE

Actualisation de l'action 1.1.2.2.

Situation : ADAPTEE

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Véronique KOWALCZYK – Plan de cohésion sociale

L'action est adaptée, suite à l'évaluation réalisée :

- dans son intitulé, destiné à davantage refléter son ampleur ;
- dans son contenu, afin de tenir compte des possibilités offertes par la réalité de terrain et les ressources humaines disponibles.

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

1.1.2.2. DEPLOIEMENT D'UN SERVICE DE LA JEUNESSE

L'action, mise en route notamment à travers un nouvel emploi créé, consiste entre autres à :

- redévelopper la dynamique jeunesse (2,5 ans à 25 ans) – en partenariat avec OPenAdo, le Plan de Cohésion sociale et la maison de jeunes l'Atelier (organisation de stages, participation au service citoyen etc.) ;
- préparer la relance d'un Conseil communal des enfants, notamment à travers la recherche de soutien pour disposer du personnel nécessaire à ce projet ;
- instituer un Conseil communal de la jeunesse (13-25 ans);
- centraliser l'ensemble des opérateurs concernés (SAJ, SPJ..).

1.1.2.3. ENCOURAGER L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Actualisation de l'action 1.1.2.3.

Situation : INCHANGEE

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction et accueil temps libre

En conséquence, l'action reste libellée comme suit :

Par le développement de sorties pédagogiques en interdisciplinarité entre les écoles, le service de la Culture et les services sociaux (Commune - CPAS), par la reconduction de la convention avec les Territoires de la Mémoire et l'engagement de profils qualifiés dans l'éducation à la Citoyenneté (conformément aux directives de la Communauté Française, notamment en matière de reconnaissance des titres requis).

1.1.2.4. CONSTRUIRE UNE NOUVELLE ÉCOLE RUE D'ANGLEUR

Actualisation de l'action 1.1.2.4.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

L'action est adaptée afin de tenir compte de la nouvelle stratégie adoptée par le Conseil communal, en matière de :

- localisation de la nouvelle implantation (site de l'ancienne école primaire) ;
- niveau concerné par la nouvelle implantation (uniquement les primaires) ;
- des conséquences de ce qui précède sur le timing de l'action.

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

L'action vise à la construction d'une nouvelle implantation basse énergie sise rue d'Angleur, intégrant les classes de primaires, un réfectoire et une cour de récréation. L'objectif est un lancement des travaux pour 2024 au plus tard avec une ouverture prévue en 2026.

1.1.2.5. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Actualisation de l'action 1.1.2.5.

Situation : INCHANGEE

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction & accueil temps libre

Inchangée, l'action reste libellée comme suit :

L'action consiste à assurer la formation continuée des enseignants.

La mise en place de plans de pilotage (dès le printemps 2019) permettra d'assurer, au sein de chaque école communale, une planification dans le temps et une formalisation des contenus à développer. Les premiers avis des Délégués au Contrat d'objectifs (DCO) sont attendus pour la fin août 2019.

1.1.2.6. CRÉER DES POTAGERS DIDACTIQUES

Actualisation de l'action 1.1.2.6.

Situation : MODIFIEE

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction et accueil temps libre (en collaboration avec le service de l'environnement et le PCS)

En tant que telle, l'action ne semble pas réalisable au sein des écoles. Il a donc été décidé de la réorienter (vers la végétalisation des cours de récréation et des animations). Elle a également été renommée.

En conséquence, l'action est actualisée comme suit :

1.1.2.6. SENSIBILISER LES ELEVES DES ECOLES COMMUNALES A L'ALIMENTATION SAIN ET A LA NATURE

En partenariat avec les services de l'Environnement et du Plan de Cohésion Sociale, ainsi que les différentes ASBL concernées, il s'agit en l'espèce d'encourager l'échange et l'apprentissage en matière d'alimentation saine et d'importance de la protection de la nature et des espaces verts par la réalisation des actions suivantes :

- Installation de « jardins » dans les écoles Botresses, Halage, Tout Va Bien en collaboration avec le service de l'environnement ;
- Participation au projet pilote pour les collations saines (soupe) de l'école de la Coopération, dont l'extension aux autres écoles sera étudiée en fonction des possibilités ;
- Participation à l'opération « fruits et légumes à l'école » pour l'école des Botresses, dont l'extension aux autres écoles sera étudiée en fonction des possibilités ;
- Etude de la végétalisation des cours de récréation afin d'offrir un environnement plus vert donc plus sain à nos élèves avec comme objectif concret de disposer d'une école pilote d'ici 2024 ;
- Organisation d'animations (visite du jardin partagé du PCS ; promotion d'une alimentation saine, ...).

1.1.2.7. ENCOURAGER L'INSTALLATION DE CYBER-CLASSES

Actualisation de l'action 1.1.2.7.

Situation : INCHANGEE

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction et accueil temps libre

En conséquence, cette action reste libellée comme suit :

L'enseignement assisté par ordinateur sera développé - en écho aux installations réalisées à l'école de la Coopération courant 2018, ainsi qu'à l'école des Botresses (télévisions interactives) au deuxième semestre 2019:

- en orientant la maîtrise de certains savoirs,
- en guidant les enseignants par un accompagnement approprié et des formations relatives au sujet,
- en mesurant le degré d'apprentissage auprès des apprenants.

Il s'agit concrètement de débiter dès 2020 l'implantation de tableaux interactifs en répondant aux appels à projet de la RW ainsi que l'acquisition d'un équipement adapté à chaque école (réseau wifi, connexions...).

1.1.2.8. DÉVELOPPER L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Actualisation de l'action 1.1.2.8.

Situation : INCHANGEE

Référente politique : Audrey HOFMAN

Référente opérationnelle : Annette ERLER – Service instruction et accueil temps libre

En conséquence, cette action reste libellée comme suit :

Par le biais de la Commission communale de l'Accueil, amplifier les partenariats avec divers organismes (exemple: asbl Promemploi, courant 2019) afin de soutenir la formation des accueillant(es) et favoriser l'orientation qualitative de l'accueil extra-scolaire pour les 3-12 ans. L'action consiste également à assurer la formation continuée des encadrants de l'accueil extra-scolaire.

1.1.3. Encourager la pratique sportive à tout âge

Assurer l'entretien voire la restauration des structures existantes afin d'offrir un panel étoffé d'activités sportives dédiées à tous les âges.

1.1.3.1. POURSUIVRE LA RÉGÉNÉRATION ANNUELLE DES TERRAINS DE FOOTBALL

Actualisation de l'action 1.1.3.1.

Situation : INCHANGEE

Référent politique : Arnaud MATHY

Référent opérationnel : Giovanni DOLCE – service des sports

En conséquence, cette action reste libellée comme suit :

L'action vise à pérenniser le travail d'entretien des terrains en surface - semis, tonte, irrigation - afin de les maintenir en état de pratique convenable tout en veillant à la qualité des sols dans leur ensemble.

1.1.3.2. AMÉLIORER L'ORGANISATION DES STAGES MULTISPORTS ET DES CENTRES DE PLEIN-AIR

Actualisation de l'action 1.1.3.2.

Situation : INCHANGEE

Référent politique : Arnaud MATHY

Référent opérationnel : Giovanni DOLCE – Service des sports

En conséquence, cette action reste libellée comme suit :

L'accent sera mis sur l'amélioration d'un service qualitatif (mise sur pied d'un système de préinscription), en veillant systématiquement un taux d'encadrement adapté (cf. normes ONE).

Des fiches et un suivi de l'encadrement, des débriefings en équipe etc. (personnel encadrant et administratif), l'évolution du nombre d'inscriptions (2018-2024) seront autant de marqueurs de réussite de l'action. Enfin, il conviendra de mettre à l'étude dès 2020 la constitution d'un panel de sites diversifiés.

1.1.3.3. POURSUIVRE LA RÉNOVATION DU HALL OMNISPORTS

Actualisation de l'action 1.1.3.3.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – service des travaux

Cette action est à adaptée afin de tenir compte de :

- son intégration dans la stratégie immobilière communale, globale, réaliste et planifiée, à développer ;
- la nouvelle stratégie en matière de subsides.

Ainsi, l'action est adaptée comme suit :

Poursuivant l'optique d'une rénovation structurelle et respectueuse de l'environnement, à l'image du recours à la cogénération désormais opérationnelle et à l'installation de chaudières moins énergivores, l'action vise notamment l'installation d'une barrière levante (deuxième trimestre 2019), ainsi que la rénovation complète de la couverture et de l'isolation de la toiture – en attente de subsides « infrastructures sportives partagées/UREBA ».

Plus globalement, et suite à la mise en place d'une stratégie immobilière communale, des contacts seront établis avec des firmes spécialisées afin d'étudier un remplacement approprié de l'éclairage et une mise à l'étude du réaménagement de l'ensemble des vestiaires, ainsi que la concrétisation d'une accessibilité aux PMR (cafétéria).

1.1.3.4. (RE)AMENAGER LES SITES SPORTIFS COMMUNAUX

Actualisation de l'action 1.1.3.4.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Arnaud MATHY

Référent opérationnel : Giovanni DOLCE – Service des sports

L'action est à adapter afin de tenir compte de l'abandon, à Buraufosse, de l'étude de l'éclairage du stade car le club présent est actuellement en P3 et que l'obligation d'éclairage ne vaut uniquement qu'en D1 amateur.

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

L'action vise à

- aménager la plaine Pasteur tant en indoor qu'en outdoor (exemple: installation d'une aire multi-jeux) ainsi que la rénovation des terrains extérieurs (dossier introduit, en attente de subsides).
- optimiser la maintenance du stade de Buraufosse par la rénovation du vestiaire des arbitres (premier semestre 2019).
- finaliser l'agrandissement du stade du Bonnet, intégrant de nouveaux vestiaires (en attente de subsides), des locaux administratifs et une conciergerie, ainsi que l'étude d'implantation d'un éclairage leds.
- remplacer le terrain synthétique du Bonnet par le biais d'un revêtement écologique (liège), tant en sous-couche qu'en couche d'amortissement.

1.1.3.5. RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DU SPORT À TOUS ET À TOUT ÂGE

Actualisation de l'action 1.1.3.5.

Situation : INCHANGÉE

Référent politique : Arnaud MATHY

Référent opérationnel : Giovanni DOLCE – service des sports (avec la collaboration du PCS)

Inchangée, l'action reste donc libellée comme suit :

L'action poursuit le maintien et le renforcement des stages existants.

Jeunes: ateliers de psychomotricité - parallèle avec Action 1.1.2.1, en partenariat avec d'autres services comme le Plan de Cohésion Sociale et la Petite Enfance.

Enfants et adolescents: aménager des aires de sport et de jeux de quartier (cf. Plaine Pasteur, Plaine Astérix).

Seniors: continuité et renforcement des services existants (cf cours).

1.1.4. Renforcer les mesures de qualité de vie sur l'entité communale

Poursuivre le développement des services à la communauté en accentuant l'aide aux personnes fragilisées ou isolées et en renforçant la cohésion sociale communale.

1.1.4.1. CONFORTER LE SERVICE D'AIDE-MÉNAGÈRES ET DES TITRES-SERVICES

Actualisation de l'action 1.1.4.1.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Yvette HERRENT – Service social

Cette action est adaptée afin de tenir compte de :

- la priorité donnée aux titres-services, d'une part ;
- des réalités en matière budgétaire et donc de ressources humaines, d'autre part.

De même, elle est précisée pour éviter la confusion avec l'action 1.1.4.2.

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

1.1.4.1. CONFORTER LE SERVICE DES TITRES-SERVICES

L'action vise à maintenir l'offre existante, avec une priorité donnée au recours aux titres-services.

1.1.4.2. DÉVELOPPER LE SERVICE DE TAXI SOCIAL

Actualisation de l'action 1.1.4.2.

Situation : INCHANGÉE

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Yvette HERRENT – Service social

Inchangée, cette action reste donc libellée comme suit :

Par l'acquisition d'un nouveau véhicule adapté au transport de personnes âgées et/ou à mobilité réduite, l'accent sera porté sur la formation du personnel encadrant et l'étude de faisabilité de mise sur pied d'un système de navette régulière (exemple: marché du mercredi).

1.1.4.3. METTRE SUR PIED UN RÉSEAU DE BÉNÉVOLAT

Actualisation de l'action 1.1.4.3.

Situation : INCHANGÉE

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Yvette HERRENT – Service social

Inchangée, cette action reste donc libellée comme suit :

L'action consiste à établir une plateforme de bénévolat afin d'assurer une présence et un espace de parole pour les personnes âgées et/ou dépendantes. D'ici la fin de l'année 2019, un toutes-boîtes sera édité pour informer le public concerné de la constitution de ce réseau établi pour favoriser l'écoute, la présence et le service auprès de ces personnes (exemple: faire les courses).

Une étude des besoins de celles-ci est menée courant 2019.

1.1.4.4. OPTIMISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES PORTEUSES D'HANDICAP

Actualisation de l'action 1.1.4.4.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Yvette HERRENT – service social

L'action est adaptée afin de tenir compte, en termes d'accessibilité, de la situation du service social au sein des bâtiments communaux.

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

L'action consiste à perpétuer le label Handicity via la reconduction de la convention échue courant 2019.

Un accent particulier sera porté à l'accessibilité des bâtiments publics lors de chaque rénovation (exemple: accessibilité du hall omnisports) et lors de festivités (banquets) ou sur site (exemple: Maison des Terrils). Une étude sera par ailleurs menée quant à la situation du service social au sein de l'hôtel communal de Saint-Nicolas (3^{ème} étage) afin d'en assurer la meilleure accessibilité possible, en profitant le cas échéant de la réduction des besoins policiers en termes de locaux au rez-de-chaussée et dans le cadre de la stratégie immobilière communale.

1.1.4.5. PERPÉTUER LES SERVICES EXISTANTS D'AIDE À DOMICILE

Actualisation de l'action 1.1.4.5.

Situation : INCHANGÉE

Référent politique : Michele ALAIMO

Référente opérationnelle : Yvette HERRENT – Service social

Inchangée, l'action reste donc libellée comme suit :

Pérenniser la prise en compte de besoins spécifiques en étoffant les collaborations existantes (CSD, ALE...).

1.1.4.6. PLAN DE COHÉSION SOCIALE 2020-2025

Actualisation de l'action 1.1.4.6.

Situation : ADAPTEE

Référente politique : Valérie MAES

Référente opérationnelle : Véronique KOWALCZYK – Plan de cohésion sociale

Cette action, par nature évolutive, est placée en catégorie « adaptée » car les différentes actions du PCS évoluent chaque année (exemple : ajout d'une action en 2021). Pour le surplus, le Collège renvoie aux différents rapports annuels et adaptations du plan.

Dans son libellé, l'action n'évolue toutefois pas et reste rédigée comme suit :

Maintenir le développement des actions proposées par le PCS, en incluant la possibilité d'intégrer des processus de participation citoyenne au cours de l'élaboration de celles-ci.

Les indicateur(s) de résultat sont notamment l'indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF), la validation des rapports d'activités, le nombre de bénéficiaires enregistrés...

1.1.5. Assurer le développement culturel sous toutes ses formes

Permettre l'accès du plus grand nombre à différentes formes de culture et renforcer l'attractivité de la commune en la matière - sites didactiques, d'exposition, de concert...

Un accent sera porté aux matières relevant du Patrimoine, afin de valoriser certains sites et/ou bâtiments communaux.

1.1.5.1. ETOFFER LES MATIÈRES RELEVANT DU PATRIMOINE

Actualisation de l'action 1.1.5.1.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service Culture & Maison des Terrils

L'action est à adapter dans un souci de cohérence, afin de faire glisser le projet « Installation de panneaux didactiques à la Maison des Terrils » dans l'action 1.1.5.2 « Poursuivre le développement de la Maison des Terrils ». Par ailleurs, en matière de langue wallonne, l'étude de la labellisation « Ma commune dit oui aux langues régionales » est intégrée. De plus, deux projets nouveaux seront mis à l'étude.

En conséquence, l'action est adaptée ainsi qu'il suit :

En écho à l'échevinat créé lors de cette mandature, diverses actions seront menées, à l'image

- d'une scénographie étoffée d'ici fin 2019 à la Maison des Terrils (nouvelles vitrines, centralisation des collections du Laméa...);
- de la mise à l'honneur de la langue wallonne par le biais d'ateliers, de spectacles et d'activités extrascolaires (en collaboration avec le service de l'Instruction publique); la labellisation « Ma commune dit oui aux langues régionales » sera par ailleurs étudiée ;
- de l'apposition de macarons sur le bâti digne d'intérêt (2020-2024) ;
- de l'étude d'un projet de réalisation d'un fond d'archives communales afin de préserver le patrimoine privé des citoyens ayant un intérêt pour la commune, le cas échéant en partenariat avec des fonds d'archives existant ;
- de l'étude d'un projet de création d'un catalogue reprenant le patrimoine communal (artistique, immobilier...).

1.1.5.2. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON DES TERRILS

Actualisation de l'action 1.1.5.2.

Situation : MODIFIEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service culture et Maison des Terrils

Cette action est modifiée afin de tenir compte, d'une part, de l'intégration dans celle-ci du projets « panneaux didactiques » et, d'autre part, d'acter la suppression du projet « Land Art » suite à l'évaluation effectuée. Plus substantiellement, divers projets nouveaux sont intégrés à l'action.

En conséquence, l'action est adaptée ainsi qu'il suit :

L'action vise à accroître l'attractivité du site et à le positionner en tant que pôle culturel, patrimonial, naturel et touristique de la commune, via

- l'acquisition d'audioguides (premier trimestre 2019);
- des visites guidées;
- l'accueil des plus jeunes lors de sorties pédagogiques et de stages ;
- l'installation de panneaux didactiques (en collaboration avec Natagora) ;
- la création d'une bière à l'effigie des terrils « La Gayette » ;
- l'élaboration de règlements du site et de ses locaux afin d'en assurer une bonne gestion et de garantir le bon équilibre entre les différentes fonctions du site ;
- le projet d'installation, en collaboration avec le service des sports et dans le respect de l'environnement, de modules de fitness le long du RAVEL ;
- l'organisation d'un panel d'activités récurrentes destinées à susciter de l'intérêt pour le site (Fêtons les saisons, Terrils en fête, évènements...) ;
- le développement du partenariat avec « La route du feu ASBL », avec pour objectif de créer des contacts avec la Flandre.

1.1.5.3. POURSUIVRE LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LE RENOUVELLEMENT DES SALLES COMMUNALES

Actualisation de l'action 1.1.5.3.

Situation : MODIFIEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service Culture et Maison des Terrils (avec la collaboration du service des Travaux)

Cette action est modifiée afin de tenir compte :

- de l'inscription de cette action dans le cadre plus vaste de la stratégie immobilière communale ;
- des réalités en matière de subsides et de délai, conditionnant la réalisation des travaux envisagés.

En conséquence, l'action est désormais libellée comme suit :

S'inscrivant dans le cadre de la stratégie immobilière communale, une action ciblée, réfléchie et planifiée sera entreprise :

- à Montegnée, par la finalisation des travaux concernant la scène (nouvelle disposition, nouveau revêtement...) et la sonorisation, le réaménagement et la rénovation de l'entrée (accessibilité PMR) et de la façade latérale (sous réserve de l'obtention de subsides) ;
- à Saint-Nicolas ("Fond des rues"), par la mise en conformité du monte-charge (courant 2019) et un rafraîchissement intérieur (travaux de peinture - 2019-2020);
- pour l'ensemble de salles, via l'équipement d'un matériel de sonorisation permettant au minimum une prise de parole optimisée.

1.1.5.4. RENFORCER LE PROJET "VIS TA CULTURE"

Actualisation de l'action 1.1.5.4.

Situation : MODIFIEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service Culture et Maison des Terrils

L'action est modifiée car amplifiée et renommée : outre le projet « Vis ta culture », elle intègre désormais le projet « C'est l'histoire d'un immigré qui... ».

En conséquence, l'action est modifiée comme suit :

1.1.5.4. RENFORCER LES PROJETS CULTURELS PORTEURS DE SENS

L'action vise à :

- En ce qui concerne « Vis ta culture », sur base du succès rencontré lors de la première édition au printemps 2019, en partenariat avec l'asbl L'Atelier et le Plan de Cohésion Sociale, renforcer la dynamique citoyenne en portant le projet dans les différents quartiers ;

- En ce qui concerne « C'est l'histoire d'un immigré qui... », en collaboration avec l'atelier d'écriture de la maison de quartier et l'académie de musique, renforcer les synergies entre différents services et favoriser le « vivre ensemble » et la mixité citoyenne.

1.1.5.5. DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS DES BIBLIOTHÈQUES

Introduction de l'action 1.1.5.5.

Situation : INTRODUITE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Sandrine ALAIMO – Service Culture et Maison des Terrils

Une nouvelle action est introduite dans le PST :

L'action vise à développer le rayonnement des bibliothèques communales et le goût de la lecture, à travers notamment :

- la collaboration avec les écoles de la commune afin de permettre à tous les enfants d'avoir un accès privilégié à la lecture et aux activités qui en découlent ;
- la création de divers événements (nuit des bibliothèques, ateliers d'été...) pour développer l'intérêt des jeunes et des moins jeunes envers les bibliothèques ;
- l'acquisition de jeux en vue de développer un projet de ludothèque qui soit accessible à tous (mêmes conditions que pour l'emprunt de livres) ;
- la pérennisation de la bourse aux livres ;
- la pérennisation des soirées jeux de société D6.

1.1.6. Développer la politique communale en matière de bien-être animal

L'action vise notamment à renforcer les collaborations existantes avec la SRPA (transports d'animaux, pigeonnier...) et les Pompiers (NAC, animaux sauvages...), en bonne intelligence avec le service proposé par le CREAVES des Terrils.

1.1.6.1. REDYNAMISER LE CENTRE DE REVALIDATION DES ESPÈCES ANIMALES VIVANT À L'ÉTAT SAUVAGE (CREAVES)

L'action vise à

- la création d'une ASBL "CREAVES des Terrils" courant 2019;
- l'engagement d'un ETP;
- le développement général des structures et l'acquisition d'un matériel étoffé.

Un partenariat avec d'autres communes avoisinantes (via convention) sera institué dans la foulée.

Actualisation de l'action 1.1.6.1.

Situation : INCHANGÉE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

Inchangée, l'action demeure libellée comme suit :

L'action vise à

- la création d'une ASBL "CREAVES des Terrils" courant 2019;
- l'engagement d'un ETP;
- le développement général des structures et l'acquisition d'un matériel étoffé.

Un partenariat avec d'autres communes avoisinantes (via convention) sera institué dans la foulée.

[Section 3. Actualisation des différentes actions du PST – Objectif stratégique 1.2. « Etre une commune qui \(ré\)aménage son cadre de vie »](#)

Par objectif opérationnel, l'actualisation des différentes actions de cet objectif stratégique se décline comme suit :

1.2.1. Développer l'attractivité de l'entité communale

En dépit du relief accidenté et de la densité topographique de la commune, l'action vise à renforcer les mesures prises pour favoriser l'implantation d'activités sur commune (de concert avec l'action 1.3.2.3 - "Plan d'actions en faveur du commerce local"), dans le respect des structures riveraines existantes et en parfaite intégration avec l'environnement.

1.2.1.1. FINALISER LA RÉNOVATION DE L'ANCIENNE COOPÉRATIVE DE TILLEUR

Actualisation de l'action 1.2.1.1.

Situation : INCHANGÉE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

Inchangée, l'action demeure libellée comme suit :

Une fois le terme échu de la procédure consécutive à la faillite de l'entrepreneur initial par la récupération du cautionnement (premier semestre 2019), divers marchés subsidiaires seront lancés (portes, peintures...) afin d'espérer une fin effective des travaux au terme de l'année 2019, selon planning des corps de métier actuels.

Indicateurs de résultat: inauguration effective, nombre d'événements organisés...

1.2.1.2. RECONSTRUIRE LA SALLE POLYVALENTE DU QUARTIER COOPÉRATION

Actualisation de l'action 1.2.1.2.

Situation : ACHEVÉE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE

Achevée, l'action demeure donc libellée comme suit :

L'action consiste à entamer les travaux à l'automne 2019, une fois le désamiantage de l'ancienne dalle terminé.

Indicateur: inauguration effective, nombre d'événements organisés.

1.2.1.3. ETABLIR UN PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC EXISTANT

Actualisation de l'action 1.2.1.3.

Situation : MODIFIÉE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Francis BOECKX – Service urbanisme

Cette action est modifiée car le Collège a estimé nécessaire d'élargir son champ d'action pour y intégrer une réflexion sur l'ensemble de la politique d'aménagement du territoire. Le véhicule le plus adapté pour traduire cette vision est le schéma de développement communal (SDC).

En conséquence, l'action est modifiée comme suit :

1.2.1.3. INITIER UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Au vu de l'évolution de la difficulté de perception des enjeux territoriaux communaux pour tous les acteurs, privés ou publics, il convient pour la commune de disposer d'une vue d'ensemble de son territoire en vue de mieux l'appréhender (densification de certains quartiers et maintien du cadre de vie dans d'autres, implantation à l'échelle macro des différentes fonctions, etc.).

L'outil urbanistique adéquat pour ce faire est le schéma de développement communal. Ce schéma définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle et comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire. Il comprend :

- 1° les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire à l'échelle communale, et la manière dont ils déclinent les objectifs régionaux du schéma de développement du territoire ;
- 2° les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales;
- 3° la structure territoriale.

Le Conseil communal ayant validé le principe du SDC le 31 mai 2021, le Collège a désigné, suite à un marché public, l'auteur de projet chargé de le réaliser en séance du 17 décembre 2021.

L'objectif de l'action est, en fin de mandature, d'être le plus loin possible dans l'élaboration du SDC (la procédure prenant plusieurs années).

1.2.2. Développer les initiatives en matière de mobilité et de sécurité routière

1.2.2.1. FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE EN CRÉANT DES ESPACES PROTÉGÉS PERMETTANT DE REJOINDRE LE RAVEL

Actualisation de l'action 1.2.2.1.

Situation : INCHANGÉE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux (en collaboration avec les services de l'environnement et de la mobilité)

Inchangée, l'action demeure libellée comme suit :

En collaboration avec les Habitations sociales, constituer sur l'entité un maillage d'interconnexions, autour du RAVEL, en empruntant les voies lentes existantes, afin d'encourager les modes doux et les fusions entre quartiers.

1.2.2.2. INITIER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Actualisation de l'action 1.2.2.2.

Situation : INCHANGÉE

Référente politique : Valérie MAES & Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Philippe STRUBBE – Service mobilité

Inchangée, l'action demeure libellée comme suit :

Une fois l'inscription au PIC de l'action, celle-ci visera à encourager la mise sur pied de commissions participatives (en fonction des cas étudiés) et à déterminer (2020-2021) les différentes phases d'élaboration du plan. Une fois approuvé par la Région Wallonne, une analyse préalable précédera la mise en œuvre planifiée des projets.

L'action vise également, outre une rénovation continuée et réfléchie des trottoirs de l'entité, à intégrer le développement de la sécurisation des passages pour piétons - signalisation et éclairage adapté, ainsi que l'amélioration de la sécurité des usagers dits faibles.

1.2.2.3. ENCOURAGER LA RÉNOVATION PRIVÉE DES TROTTOIRS

Actualisation de l'action 1.2.2.3.

Situation : SUPPRIMÉE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

Logiquement, cette action devrait s'inscrire dans le suivi de l'élaboration du plan communal de mobilité, qui permettrait de prioriser les zones à refaire. Au vu du timing de l'élaboration de ce plan, des contraintes financières pesant sur la commune et des moyens humains à disposition, cette action ne pourra être lancée avant la fin de la mandature.

Il convient d'en tirer les conséquences et de retirer cette action du PST.

1.2.3. Renforcer la sécurité des personnes et des biens

Première des libertés, la sécurité sur le territoire de l'entité est une priorité constante. En privilégiant les renforcements ciblés et en concertation avec les autorités policières renouvelées, il s'agit donc de lutter contre un maximum de délinquances, qu'elles soient routière, juvénile, environnementale, criminelle ou autres.

1.2.3.1. ACQUÉRIR DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE SUPPLÉMENTAIRES

Actualisation de l'action 1.2.3.1.

Situation : ACHEVEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

Achevée, cette action demeure donc libellée comme suit :

Pour accentuer la lutte contre les incivilités récurrentes et en collaboration avec les services concernés, l'action vise à compléter l'équipement actuel par une ou deux caméras mobiles. Disposées de manière aléatoire aux endroits problématiques préalablement identifiés, elles permettront d'accroître la flexibilité de la surveillance et l'identification optimisée des auteurs d'incivilités, et diminuer d'autant le sentiment ressenti d'impunité.

1.2.3.2. AMÉLIORER LA PRÉSENCE POLICIÈRE DITE DE PROXIMITÉ DANS LES QUARTIERS

Actualisation de l'action 1.2.3.2.

Situation : INCHANGEE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Zone de police

Inchangée, cette action demeure donc libellée comme suit :

Dès l'effectivité de la nomination d'un nouveau chef de zone (fin 2019), il sera procédé sans délai à une redéfinition des missions des agents de quartier.

1.2.3.3. SÉCURISER LES LIEUX AUX ABORDS DES ÉCOLES

Actualisation de l'action 1.2.3.3.

Situation : ADAPTEE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Zone de police

L'action est adaptée, afin de tenir compte du fait que la commune ne disposera vraisemblablement pas de gardiens de la paix d'ici la fin de la mandature (absence de subsides).

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

Améliorer les abords des écoles afin de les rendre davantage visibles par les automobilistes et d'un usage aisé pour les piétons.

L'installation de panneaux et de marquages routiers éventuels feront l'objet d'une étude préalable par la Cellule Mobilité, en collaboration avec les écoles concernées et les associations de parents. A l'instar de communes voisines, le recours à des personnes dans le cadre de l'ATL afin d'encadrer les sorties des écoles sera étudié.

1.2.4. Intensifier les politiques locales en faveur de la propreté publique

Intègre le développement des politiques de prévention et de répression ciblées, et le renforcement de l'information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets (compostage, déchets organiques).

1.2.4.1. RENFORCER LE SERVICE DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES (SAC)

Actualisation de l'action 1.2.4.1.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – service environnement

L'action est adaptée pour des raisons de lisibilité et afin de souligner la collaboration avec le service provincial des SAC.

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

En collaboration avec les services de Police locale, des Travaux voire du CPAS, l'action vise à mobiliser les agents constatateurs et les fonctionnaires sanctionneurs pour articuler de manière optimale la prévention et la répression éventuelle.

Par ailleurs, dès 2020, la désignation d'un fonctionnaire sanctionneur provincial a été étudiée et rendue effective en 2021.

1.2.4.2. INSTAURER DES CIRCUITS SUR COMMUNE PERMETTANT UNE ÉVACUATION DES DÉCHETS CLANDESTINS

Actualisation de l'action 1.2.4.2.

Situation : INCHANGEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

Inchangée, l'action demeure libellée comme suit :

Une action concertée qui intègre:

- un renforcement des effectifs en fonction des réalités constatées: volume, tonnage, localisation...;
- des campagnes de sensibilisation;

- une intensification des opérations propreté, couplée à une identification/actualisation des zones "points noirs".

1.2.4.3. DÉVELOPPER LE SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Actualisation de l'action 1.2.4.3.

Situation : ACHEVEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

Achevée, l'action demeure donc libellée comme suit :

Tout en garantissant le maintien de la gratuité de ce service, il s'agit d'intensifier la lutte contre le dépôt sauvage d'encombrants, notamment par l'acquisition programmée d'un petit camion-grue au cours de l'année 2019.

Un accent particulier sera donné

1. à la responsabilisation des citoyens intéressés par la collecte (prise de rendez-vous, présence physique le jour de l'enlèvement...);
2. au tri des déchets, accentué une fois l'aménagement de l'esplanade du hangar de l'Environnement finalisé. Cet espace pourrait accueillir une zone de "pré-tri" en vue, notamment, de réduire les trajets vers les parcs à conteneurs et de réduire d'autant l'impact environnemental.

1.2.4.4. POURSUIVRE L'ENFOUISSEMENT DES CONTAINERS À VERRE

Actualisation de l'action 1.2.4.4.

Situation : INCHANGEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

Inchangée, l'action demeure libellée comme suit :

S'appuyant sur les programmations stratégiques de l'intercommunale Intradél, l'action entend poursuivre l'enfouissement desdits containers pour concerner, à terme, la totalité du parc communal.

1.2.5. Instituer le développement durable et le respect de l'environnement dans la pratique administrative et citoyenne

Les enjeux climatiques et énergétiques sont autant de défis majeurs, voire d'urgences réelles, auxquels il convient de répondre en assurant une cohésion sociétale pérenne.

Il s'agit donc de mobiliser les forces vives (services administratifs communaux, comités de quartier, tissu associatif...) en vue de réfléchir et d'agir pour une

"institutionnalisation" du développement durable et du respect de l'environnement à l'échelle communale.

Dans le cadre de la Convention des Maires, la commune s'est engagée dans la mise en place d'une politique locale énergie climat-POLLEC (horizon 2030). Plusieurs actions sont comprises au sein de cette politique locale, dont notamment l'établissement d'un plan d'Action en Energie Durable et Climat (PAEDC) et la mise en place d'une cellule "POLLEC" chargée de mettre en œuvre et de suivre ce PAEDC.

1.2.5.1. ANCRER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LA GESTION COMMUNALE

Actualisation de l'action 1.2.5.1.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement (avec la collaboration des services des travaux et de l'instruction)

Cette action est adaptée, afin de l'inscrire dans une stratégie immobilière communale globale, cohérente, réaliste et planifiée.

En conséquence, cette action est désormais libellée comme suit :

Dans le cadre de la stratégie immobilière communale pour ce qui concerne les bâtiments communaux, cette action vise à :

Mener une politique volontariste afin de diminuer durablement les consommations énergétiques via:

- le remplacement encouragé de l'éclairage public par des luminaires basse-énergie (cf. Programme d'investissement RESA);
- l'installation de pavés de dalles led dans les bâtiments communaux (exemple: premier et deuxième étages de l'Administration communale programmé au 1er semestre 2019);
- la tenue régulière de conférences-débats, notamment en partenariat avec le CPAS;
- la sensibilisation du jeune public autour de cette thématique (secteur social et éducatif).

Mais également

- en collaboration avec l'Instruction publique, poursuivre le programme de rénovation des écoles communales en favorisant les économies d'énergie.
- en collaboration avec l'Environnement, programmer l'installation de panneaux photovoltaïques (2019-2020) au hangar de l'Environnement.
- en collaboration avec les Travaux, concrétiser l'étude d'un projet de production d'énergies renouvelables.

1.2.5.2. RENFORCER LES POLITIQUES LOCALES FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Actualisation de l'action 1.2.5.2.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement

L'action est adaptée, afin d'y apporter une précision (3^{ème} tiret).

En conséquence, l'action est désormais libellée comme suit :

L'action consiste à

- aménager le hangar du service technique de l'Environnement (esplanade, panneaux photovoltaïques...) en vue d'assurer un fonctionnement optimisé du service;
- poursuivre l'engagement communal dans le projet Maya;
- concrétiser une gestion différenciée des Espaces Verts, dans le cadre de leur entretien et du désherbage ;
- implantation d'un Point Vélo, avec parking de délestage - soumis à étude préalable de faisabilité;
- promotion de la biodiversité locale, via l'installation de ruches et la collaboration active avec Natagora pour la réserve naturelle.

1.2.5.3. VISER LA RÉINTÉGRATION D'UNE NATURE LOCALE DANS LES CIMETIÈRES COMMUNAUX

Actualisation de l'action 1.2.5.3.

Situation : MODIFIÉE

Référent politique : Patrice CECCATO

Référente opérationnelle : Mélissa DE FAVERI – Service environnement (en collaboration avec le service des sépultures)

L'action est modifiée afin de tenir compte des réalités de terrain et du récent transfert de l'entretien des espaces verts des cimetières du service des sépultures au service de l'environnement.

En conséquence, l'action est modifiée comme suit :

L'action vise, d'ici la fin de la mandature, à garantir, dans le respect dû aux défunts et à leurs proches, la présence maîtrisée de la nature au sein des différents cimetières - végétalisation, gestion de l'eau, développement de la biodiversité.

La verdurisation et l'obtention du label « Cimetière Nature » constituent des objectifs à plus long terme.

1.2.6. Plan d'investissement communal 2019-2021 (PIC)

Actualisation de l'action/objectif opérationnel 1.2.6.

Situation : MODIFIÉE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

Cette action, par nature évolutive, est modifiée, car le PIC 2019-2021 lui-même a été modifié (voir évaluation de l'action 1.2.6.). Par ailleurs, et sans certitude aucune à ce stade, un PIC 2022-2024 devrait voir le jour.

En conséquence, le libellé de l'action en tant que tel n'est pas modifié :

Pour l'année 2019, l'action vise à

- l'amélioration de la rue des Muguets: rénovation complète de la voirie, des éléments linéaires et des trottoirs.
- l'égouttage du cimetière de Saint-Nicolas.

Pour l'année 2020, l'action vise à

- l'amélioration de la rue Frédéric Braconier: rénovation complète de la voirie, des éléments linéaires et des trottoirs.
- l'amélioration de la place Emile Vandervelde (Fond des rues): aménagement du parking existant avec réduction de la largeur de voirie (près de 8m), afin de créer des parkings en épi et un trottoir indépendant permettant une circulation aisée des piétons.
- la rénovation des installations techniques à l'Hôtel communal de Saint-Nicolas: remplacement des chaudières, placement de vannes thermostatiques, système de ventilation.

Pour l'année 2021, l'action vise à

- l'amélioration de la rue François Cloes: rénovation et réduction de la largeur des trottoirs (minimum 1,50m) dans le but de créer des parkings en épi, permettant de stationner un plus grand nombre de véhicule qu'en configuration longitudinale.
- l'aménagement du parking de la rue Pasteur: aménagement d'un arrêt de bus conforme aux impositions du TEC ainsi qu'à son agrandissement afin de déplacer des bus en attente place Emile Vandervelde. De même, une rénovation des trottoirs en contour de ce parking ainsi qu'une rénovation des revêtements de celui-ci sont programmées, afin d'apporter davantage de convivialité et de donner un statut de "parking de délestage" à cette zone.
- l'amélioration de la partie basse de la rue Murebure: nouvelle couche de roulement, rénovation des trottoirs, remplacement de l'ensemble des éléments linéaires dans la zone concernée. Ceux-ci seront décalés afin de créer des trottoirs de minimum 1,50m tout en gardant une largeur libre de passage en voirie de 3,50m minimum.

1.2.7. Formaliser les principes et les actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent ("Plan Logement")

Actualisation de l'action/objectif opérationnel 1.2.7.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux (avec la collaboration des services logement et urbanisme)

Tenant compte du contexte (pandémie, ressources humaines et financières, lancement d'un schéma de développement communal etc.), l'action adaptée ainsi qu'il suit :

Conformément au Code wallon du logement et de l'habitat durable, l'action vise à arrêter les objectifs lors de l'adoption de la déclaration de politique communale du logement:

1) Dynamiser les filières de logement existantes

Chaque acteur partageant le même objectif, à savoir un logement décent pour chaque ménage, la création d'une synergie avec les 4 acteurs que compte Saint-Nicolas dans le secteur du Logement (SLSP "Habitations sociales de Saint-Nicolas", AIS "Aux portes de Liège", CPAS et Commune) permettra une meilleure répartition de l'effort et des résultats plus cohérent sur le territoire de l'entité.

2) Augmenter l'offre de logements

Une véritable dynamique du logement doit être mise en place, pour ce faire divers outils mis en place par le législateur seront levés.

Parmi ceux-ci, la prise en gestion volontaire constitue un outil clé permettant de réintroduire dans le circuit locatif des logements vacants, et de sensibiliser les propriétaires à confier des logements en gestion à l'Agence Immobilière Sociale « Aux Portes de Liège ».

La constatation et l'inventaire des logements inoccupés seront dès lors poursuivis. Dans ce cadre, des synergies devront être développées avec cet opérateur, le CPAS et le Service Logement afin de voir attribuer les logements en bonne intelligence sociale.

La lutte contre les logements inoccupés n'est pas une nouveauté et doit être poursuivie. Ainsi, au regard du manque criant de logements en Région Wallonne, aucun moyen ne sera négligé pour remettre dans le circuit locatif, ou acquisitif, les habitations inoccupées.

Le droit à un logement décent constitue un droit fondamental de la personne humaine.

Dans ce cadre, le travail de contrôle sur la salubrité des logements sera intensifié de même que la lutte contre les marchands de sommeil. Pour faciliter l'identification des logements problématiques, le partage d'informations sera accru entre les Services Population, la Police locale, le CPAS, le Service Logement et la SLSP.

Cette Cellule Logement devra, dans ce cadre, jouer un rôle de coordination avec les services extérieurs à l'Administration communale (Police, CPAS, AIS et SLSP). Cette coordination permet le partage d'informations, d'identifier les logements problématiques, ainsi que d'assurer un suivi des actions suite à un arrêté d'insalubrité, d'inhabilité.

3) STOP béton ou l'urbanisation raisonnée

Saint-Nicolas est la commune la plus densément peuplée de Wallonie comptant 3 544 habitants par kilomètre carré.

Paradoxalement, la densification à outrance ne permet cependant pas de baisser les prix du marché et génère d'autres problèmes (mobilité, stationnement, égouttages, ...). Au contraire, elle est un terrain propice au développement de marchands de sommeil qui louent des biens de tailles moyennes à un trop grand nombre de personnes.

Actuellement, les dossiers d'urbanisme sont donc analysés en fonction du seul CoDT et de l'ancien Règlement sur les bâtisses de Saint-Nicolas. La mise en place d'outils modernes tel qu'un schéma de développement communal ainsi que d'un plan de mobilité permettra à Saint-Nicolas d'orienter l'aménagement de son territoire sur une nouvelle voie dans laquelle le frein du tout au béton pourra prendre place.

Le Service Urbanisme apparaîtra alors comme le régulateur du logement de qualité dans un environnement de qualité.

4) Valoriser un habitat de haute qualité environnementale

En signant la convention des maires, Saint-Nicolas s'est engagée à réduire de 40% les émissions de CO2 à l'échelle de son territoire d'ici 2030. Le secteur du logement représente 30% de ces émissions.

La création d'un guichet logement et énergie sera donc étudiée. Le but serait, avec l'aide du service urbanisme, de guider et de conseiller les candidats bâtisseurs ou rénovateurs, lors de tous travaux permettant d'améliorer la durabilité du bâti et d'en réduire les dépenses énergétiques ainsi que de guider les citoyens à l'application des normes PEB (isolation, ventilation, ...) lors de l'introduction d'un permis d'urbanisme et informera sur toutes les formes de prime octroyées en matière d'énergie ou de logement. Cette étude devra tenir compte des possibilités financières (y compris les subsides, dans le cadre de POLLEC notamment) humaines et techniques de la commune.

La précarité énergétique sera également aux centres de nos attentions. Selon le baromètre énergétique de la fondation du roi Baudouin, plus d'un belge sur 5 éprouve des difficultés à se chauffer. En matière de logement, les résultats confirment que les locataires sont nettement plus touchés par la précarité énergétique. Ce baromètre met également en évidence le lien existant entre l'état de dégradation du logement et le fait d'être en précarité énergétique. Une attention particulière sera donc donnée lors de l'examen de demandes de division de logement quant aux mesures prises pour l'isolation et les moyens de chauffer ces logements (des charges d'urbanisme pouvant dans certains cas être imposées).

Le CPAS joue également un rôle central sur l'accès au chauffage dans l'accompagnement des personnes précarisées. Une collaboration étroite en la matière doit être mise en place pour dégager une aide cohérente et structurée.

1.2.8. Réaménager le cimetière de Tilleur

Introduction de l'action/objectif opérationnel 1.2.8.

SITUATION : INTRODUITE

Référent politique : Arnaud MATHY

Référent opérationnel : Thierry DECHAMPS – Service sépultures

L'action suivante est introduite dans le PST :

Dans le cadre de la réflexion globale sur la gestion des cimetières communaux, l'action vise à étendre le cimetière de Tilleur, en créant une jonction entre la partie dite « vieux cimetière » et la partie dite « nouveau cimetière ». Ce nouvel espace, qui comprendra une parcelle aux étoiles, sera végétalisé et aménagé en concertation avec la cellule de gestion du patrimoine funéraire du Service public de Wallonie.

Section 4. Actualisation des différentes actions du PST – objectif stratégique 1.3. « Être une commune financièrement proactive »

Par objectif opérationnel, l'actualisation des différentes actions de cet objectif stratégique se décline comme suit :

1.3.1. Encadrer la gestion financière pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages

Par l'encadrement d'une fiscalité stable et par la volonté d'une autonomie de gestion recouvrée, responsable et tenant compte de l'ensemble des réalités socio-économiques de l'entité, il convient d'agir afin de préserver au mieux le pouvoir d'achat des ménages saint-clausiens.

1.3.1.1. MAINTENIR UNE FISCALITÉ MODÉRÉE

Actualisation de l'action 1.3.1.1.

Situation : INCHANGÉE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Vincent RUIZ – Directeur financier

Inchangée, l'action demeure libellée comme suit :

L'action consiste à maintenir autant que possible les taxes existantes pour la durée de la mandature -budget de référence: 2019.

Critère d'objectivation: Typologie des communes 2018 (Belfius)/ communes urbanisées: cluster W12

1.3.1.2. SORTIR DU PLAN DE GESTION

Actualisation de l'action 1.3.2.2.

Situation : ACHEVÉE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Vincent RUIZ

Inchangée, l'action demeure libellée comme suit :

En concertation avec le CRAC, procéder au remboursement anticipé des crédits concernés pour ne plus faire l'objet que d'un suivi dit "léger" par ledit Centre, et recouvrir une latitude de gestion stricte, responsable mais autonome.

1.3.2. Soutenir l'économie à l'échelon communal

Il convient d'encourager l'économie de proximité par le biais d'axes multiples: favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et de nouveaux commerces, poursuivre le développement d'emplois locaux, soutenir les "petits" indépendants dans leur volonté d'installation, conserver une offre de produits adaptés aux besoins des citoyens...

1.3.2.1. OPTIMALISER LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'EMPLOI

Actualisation de l'action 1.3.2.1.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Arnaud MATHY

Référente opérationnelle : Françoise CLAESSENS – Service Emploi

Cette action est adaptée afin de tenir compte de la collaboration avec la MIREL et des réalités budgétaires communales.

Adaptée, l'action est désormais libellée comme suit :

L'action consiste à offrir aux agents et au public concernés un service étoffé en vue de soutenir et renforcer l'accès à l'emploi. Ainsi, notamment,

- de nouveaux locaux, agrandis et plus conviviaux, permettant notamment la tenue de séances d'information récurrentes (troisième étage de l'Administration communale) - été 2019;
- la poursuite de la collaboration avec la MIREL ASBL, afin de garantir la présence d'un deuxième travailleur lié au service de l'emploi au sein de l'administration ;
- la proposition à l'étude de fournir des outils de consultation d'offres d'emploi sur les différents sites communaux...

1.3.2.2. CRÉER UN PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Actualisation de l'action 1.3.2.2.

Situation : MODIFIEE

Référent politique : Arnaud MATHY

Référente opérationnelle : Laurence SWITTEN – Service commerce

Cette action est modifiée afin de l'inscrire dans le cadre du schéma de développement communal, dont l'élaboration commencera sous peu. De plus, son champ d'application est élargi et elle est renommée.

1.3.2.2. ENCOURAGER L'IMPLEMENTATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'action consiste à inciter l'installation de nouvelles activités économiques sur le territoire de l'entité via :

- l'intégration de cette réflexion dans l'élaboration du schéma de développement communal (étude de faisabilité de l'implantation d'un parc d'activités mixtes - logement, PME, grandes et/ou moyennes surfaces commerciales, commerce local...) ;
- l'étude systématique, dans le cadre de projets urbanistiques d'une certaine ampleur (nouvelle construction ou rénovation), de l'implantation de cellules commerciales.

1.3.2.3. PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DU COMMERCE LOCAL

Actualisation de l'action 1.3.2.3.

Situation : ADAPTEE

Référent politique : Arnaud MATHY

Référente opérationnelle : Laurence SWITTEN – Service commerce

L'action est adaptée afin de tenir compte du « plan de soutien COVID-19 » mis en place pour les commerçants.

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

L'action vise à offrir une plus grande lisibilité des activités commerciales réparties sur l'entité communale et à soutenir le développement de celles-ci.

Pour ce faire, plusieurs pistes seront à l'étude dès la fin 2019:

- programmer un cadastre des commerces afin d'établir, d'une part, un état des lieux concret et actualisé au fil des ans, et, d'autre part, une mise à niveau du respect des prescrits légaux, notamment en matière de sécurité relative aux conditions d'exploitation;
- sous réserve des budgets disponibles, possibilité d'octroi d'un coup de pouce à l'installation - conditionné au respect de conditions strictes;
- octroyer des « chèques commerces locaux » aux citoyens (en 2021 et 2022) ;
- supprimer certaines taxes pour les commerçants (débits de boissons, enseignes, terrasses) en 2022 ;
- assurer une promotion optimisée par les réseaux sociaux et les canaux d'information locale: page Facebook du service (premier semestre 2019), radios locales, bulletin communal;
- octroyer une aide directe sous forme de subside aux commerçants locaux en 2021 ;
- corollaire au cadastre envisagé (cf.supra), l'établissement d'un registre de commerces consultable par le citoyen (site Internet et bulletin communaux).

1.3.2.4. AIDER LES PME ET LES INDÉPENDANTS LOCAUX DANS LEURS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Actualisation de l'action 1.3.2.4.

Situation : INCHANGEE

Référent politique : Arnaud MATHY

Référente opérationnelle : Laurence SWITTEN – Service commerce

Inchangée, l'action demeure la suivante :

L'action vise à établir un "vade-mecum" à destination des commerçants (en place sur l'entité ou désireux de s'y établir), listant les démarches concrètes à suivre en matière de respect des prescrits légaux (normes d'exploitation, rapports sécurité préalables...).

Plus globalement, cette démarche s'inscrira dans une logique de soutien et de systématisation de la disponibilité et de la proactivité du service vis-à-vis des commerçants locaux.

Section 5. Actualisation des différentes actions du PST – Objectif stratégique 1.4. « Etre une commune qui encourage la citoyenneté par le biais de dispositifs participatifs »

Par objectif opérationnel, l'actualisation des différentes actions de cet objectif stratégique se décline comme suit :

1.4.1. Encourager les pratiques de bonne gouvernance et de lisibilité de l'action publique

Déjà entreprise par la volonté initiée en 2019 de mieux communiquer avec les citoyens (courrier de suivi, sensibilisation des agents, réseaux sociaux, nouveau site internet à venir ...), l'action entend développer l'opportunité pour les citoyens de s'impliquer davantage dans la vie communale.

1.4.1.1. ORGANISER DES CONSULTATIONS ET DES RENCONTRES CITOYENNES AU REGARD DE PROBLÉMATIQUES LOCALES SPÉCIFIQUES

Actualisation de l'action 1.4.1.1.

Situation : ADAPTEE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Pierre LEFEBVRE – Directeur général

L'action est adaptée, afin de tenir compte du retour d'expériences d'autres communes en termes de plateforme citoyenne.

En conséquence, l'action est désormais libellée comme suit :

L'action permettrait d'attirer l'attention des autorités sur des problèmes ponctuels d'intérêt local.

Sur base d'échanges constructifs, menés à partir d'éléments objectifs, une procédure de suivi serait initiée. Celle-ci permettrait notamment de pointer concrètement les difficultés posées et les acteurs (civils et administratifs) en charge du/des dossiers arrêtés de concert (identification), de programmer la/les réalisations à mener (phasage) et d'arrêter les critères de rencontre de l'objectif poursuivi (conclusion et suivi).

Dans le même ordre d'idées, dans le cadre d'une collaboration entre les services des Travaux de l'environnement et de la mobilité, une plateforme citoyenne proactive serait étudiée afin de signaler de manière actualisée certaines altérations du domaine public (affectant par exemple les voiries communales). Les éléments bloquants seront étudiés afin d'être, autant que possible, levés (cf. évaluation de l'action 1.4.1.1).

1.4.1.2. FAVORISER LA MISE EN PLACE DE BUDGETS PARTICIPATIFS

Actualisation de l'action 1.4.1.2.

Situation : INCHANGE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Maxime LAFOSSE – Directeur général adjoint

Inchangée, l'action demeure la suivante :

En collaboration avec l'ensemble des services, l'action vise à prévoir un budget alloué à la confection de montants limités, qui permettraient de financer des projets d'habitants de la commune. La mise en débat et la décision finale, seraient menées de concert par l'Autorité et la population concernée.

1.4.1.3. INITIER LA MISE SUR PIED D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ (CCATM)

Actualisation de l'action 1.4.1.3.

Situation : INTRODUITE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Francis BOECKX – Service urbanisme

L'action suivante est introduite dans le PST :

L'action vise à initier la mise en place d'une commission consultative de l'aménagement du territoire et mobilité (CCATM).

Le Code de Développement territorial prévoit la possibilité pour les autorités communales de créer une CCATM. Bien que la CCATM soit un organe consultatif, elle doit être obligatoirement consultée par les autorités locales pour certaines matières. La commission peut aussi, d'initiative, rendre des avis aux autorités communales sur l'évolution des idées et des principes dans ces matières et sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local. Les avis rendus par la CCATM ne doivent pas obligatoirement être suivis par le pouvoir communal qui motive, le cas échéant, sa divergence d'avis sur la commission.

L'objectif est, à la fin de la mandature, d'être le plus loin possible dans le processus de mise sur pied de la CCATM.

[Section 6. Actualisation des différentes actions du PST – Objectif stratégique 2.1. « Rendre la commune plus efficace et efficiente »](#)

Par objectif opérationnel, l'actualisation des différentes actions de cet objectif stratégique se décline comme suit :

[2.1.1. Améliorer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information au bénéfice du citoyen](#)

A l'ère de l'e-gouvernement, il s'agit d'encourager une réelle simplification administrative visant à faciliter certaines démarches, limiter les redondances et supprimer les doublons, en assurant la communication et la transversalité entre les acteurs concernés.

L'action vise plus globalement à encourager un changement de culture, à migrer vers une mutualisation et une transversalité des systèmes, à la formation systématisée des Employés au numérique...

2.1.1.1. DÉVELOPPER LE SITE INTERNET COMMUNAL

Actualisation de l'action 2.1.1.1.

Situation : INCHANGÉE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Pierre LEFEBVRE – Directeur général

Inchangée, l'action demeure la suivante :

L'action vise à lancer un marché de services (2020-2021) pour le développement et la maintenance d'un nouveau site Internet communal.

Divers critères seront particulièrement étudiés: lisibilité et clarté de l'information diffusée, convivialité de l'interface et facilité d'usage, simplicité des mises à jour...

2.1.1.2. SIMPLIFIER CERTAINES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES (EGUICHET)

Actualisation de l'action 2.1.1.2.

Situation : INCHANGÉE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Robert DELANTE – service population

Inchangée, l'action demeure la suivante :

L'action s'appuie sur un modèle de gouvernance ouverte et participative, visant à s'inscrire dans la logique Smart City. Il s'agit d'accroître l'offre de prestation des services communaux en exploitant les innovations et les opportunités du numérique, en l'espèce une orientation usagers et un développement des services en ligne. Pistes envisagées (liste non exhaustive): délivrance de certains documents Population-Etat civil- Casier judiciaire, location de salles...

2.1.2. Renforcer l'accessibilité de l'Administration

2.1.2.1. ETUDIER LA POSSIBILITÉ D'UN BUREAU DÉCENTRALISÉ OFFRANT CERTAINS SERVICES COMMUNAUX

Actualisation de l'action 2.1.2.1.

Situation : SUPPRIMÉE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Pierre LEFEBVRE – Directeur général

La dimension modeste du territoire communal, la nécessité de rationaliser le bâti communal, le contrôle des dépenses et la nécessité d'investir dans des outils numériques, ont conduit à conclure qu'il ne serait pas opportun d'ouvrir un tel bureau décentralisé.

En conséquence, l'action est retirée du PST.

2.1.2.1. DIFFUSER LES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL COMMUNAL

Actualisation de l'action 2.1.2.1.

Situation : INTRODUITE

Référente politique : Valérie MAES

Référents opérationnels : Pierre LEFEBVRE & Maxime LAFOSSE – Direction générale

L'action suivante est introduite dans le PST :

Afin d'accroître l'accessibilité aux citoyens du processus décisionnel communal, l'action vise à l'acquisition d'une solution complète permettant la captation et la diffusion des séances publiques du Conseil communal sur Internet, et cela même après la crise sanitaire actuellement traversée (laquelle impose souvent le recours à la vidéoconférence pour tenir les conseils communaux).

Ainsi, les séances publiques du Conseil communal pourraient être visionnées depuis chez lui par le citoyen, que ce soit en direct ou en différé. Couplée à la mise à disposition préalable sur le site internet communal des projets de délibération et de la note de synthèse explicative, cette action contribuera à rapprocher encore davantage le décideur politique local du citoyen, en démystifiant l'action publique communale.

2.1.2.2. ASSURER UN ACCUEIL PERSONNALISÉ POUR TOUT NOUVEAU CITOYEN

Actualisation de l'action 2.1.2.2.

Situation : INCHANGÉE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Pierre LEFEBVRE – Directeur général

Inchangée, l'action demeure la suivante :

L'action consiste dans la réalisation d'une brochure listant les services communaux: leur périmètre d'action et leurs coordonnées complètes. Cet objectif s'accompagnera d'une sensibilisation des agents du service Population à la distribution du fascicule et à la délivrance de toute information utile à fournir aux nouveaux citoyens saint-clausiens.

2.1.3. Optimiser le fonctionnement entre services et entre structures ainsi que la gestion immobilière

2.1.3.1. DÉVELOPPER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Actualisation de l'action 2.1.3.1.

Situation : ADAPTEE

Référente politique : Valérie MAES

Référent opérationnel : Pierre LEFEBVRE – Directeur général

L'action est adaptée afin de tenir compte des éléments mentionnés dans l'évaluation, qui s'ajoutent aux éléments déjà prévus par l'action.

En conséquence, l'action est adaptée comme suit :

L'action vise à mobiliser davantage l'ensemble des forces vives en interne afin d'optimiser les ressources humaines.

Ceci passe notamment par

- l'établissement de profils de fonction actualisés;
- le développement de plans de formation, partie intégrante de la carrière de l'agent;
- l'évaluation continuée des membres du personnel;
- l'instauration du télétravail structurel, sur base volontaire et là où il est possible ;
- l'adaptation renouvelée du cadre, dès le premier semestre 2019...

Nombre de ces projets découleront de l'adaptation de l'organigramme, l'actualisation des missions et rôles des services ainsi que l'adoption de nouveaux statuts, administratif et pécuniaire. Ces statuts contribueront, dans la limite de ce qui est permis par la Wallonie, à l'attractivité de notre fonction publique locale (régime de congés, indemnités, promotions etc.). De plus, une réflexion objectivée (via consultance externe) sur la politique de nominations (et sa soutenabilité eu égard à la charge des pensions) sera lancée.

2.1.3.2. MISE SUR PIED D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Actualisation de l'action 2.1.3.2.

Situation : INCHANGEE

Référente politique : Valérie MAES

Référents opérationnels : Pierre LEFEBVRE & Maxime LAFOSSE – Direction générale

Inchangée, l'action demeure la suivante :

Conformément aux prescrits légaux (INTOSAI, CDLD), l'action vise à améliorer les processus internes en vue de la réalisation d'objectifs et de projets prédéfinis, en intégrant au maximum la gestion des risques inhérents aux différents services.

Très concrètement, il s'agira d'organiser une méthode de travail pour un maximum de situations pouvant se poser à l'administration et de constituer un répertoire (par exemple sous forme de FAQ disponible sur serveur Internet) permettant à chaque membre du personnel autorisé de prendre connaissance de cette méthode définie.

2.1.3.3. RENFORCER LES SYNERGIES AVEC LE CPAS

Actualisation de l'action 2.1.3.3.

Situation : INCHANGEE

Référente politique : Valérie MAES

Référents opérationnels : Pierre LEFEBVRE & Maxime LAFOSSE – Direction générale

Inchangée, l'action demeure la suivante :

En concertation avec le CPAS et en parallèle à la synergie financière existante, l'action vise à étudier l'établissement de conventions de synergies dans un but d'économies d'échelle et d'utilisation rationnelle des ressources. A titre d'exemple, la passation de marchés publics conjoints sera encouragée, de même que la mise à disposition de personnel contractuel et/ou statutaire.

2.1.3.4. ETABLIR UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE COMMUNALE

Ajout de l'action 2.1.3.4.

Situation : INTRODUITE

Référent politique : Jérôme AVRIL

Référent opérationnel : Thierry BAPTISTE – Service des travaux

L'action suivante est introduite dans le PST :

L'action vise à l'établissement d'une stratégie immobilière globale, cohérente et réaliste en matière de gestion des propriétés immobilières communales. Les moyens communaux (financiers et humains) ne permettent plus de se passer de cette vision d'ensemble.

Les objectifs de cette action sont :

- la rationalisation immobilière ;
- la priorisation des travaux à effectuer dans les bâtiments ;
- l'amélioration de la performance énergétique du bâti communal ;
- l'établissement d'un programme de maintenance par bâtiment.

Concrètement, l'ensemble des bâtiments communaux (sauf les plus récents) seraient audités :

- du point de leur utilisation ;
- du point de vue énergétique ;
- du point de vue des travaux à y effectuer ;
- du point de vue de l'organisation future de la maintenance.

L'expert externe qui sera désigné (l'intercommunale ECETIA, dont la commune est associée et qui dispose d'une solide expérience en la matière, est sérieusement envisagée), rendrait un rapport au Collège précisant ce qu'il préconise pour tel bâtiment (vente, démolition, travaux à court, moyen ou long terme) et les priorités à établir entre les différents bâtiments.

CHAPITRE IV. CONCLUSION

Le Collège communal a actualisé prudemment son PST 2019-2024.

Par choix méthodologique, les références temporelles dans les actions qui n’étaient pas à modifier pour d’autres raisons ont été conservées, avec le souci de garantir la meilleure lisibilité possible à cette actualisation.

La prudence de cette actualisation se traduit dans le fait que :

- Seules deux actions ont été supprimées ;
- Une action a été profondément remaniée ;
- Cinq actions nouvelles ont été introduites.

Les choix posés en 2019 restent donc pleinement d’actualité et confirment toute leur pertinence. Certains ont été amplifiés, d’autres rééquilibrés (suite notamment à l’impact de la pandémie et aux autres paramètres mis en avant par l’évaluation de mi-mandature). Certaines actions ont par ailleurs été adaptées aux réalités de terrain.

Actualisé et tenant compte des nouvelles réalités, le PST 2019-2024 sera, dans les 3 dernières années de la mandature, plus que jamais la boussole de l’action administrative et l’outil permettant au Collège d’établir ses priorités afin d’atteindre les objectifs qu’il s’est fixés.